

LE MONDE DU CAMPING CAR

DIESEL ET ESSENCE INTERDITS EN 2040 : OUI, IL RESTE RAISONNABLE D'ACHETER UN CAMPING-CAR

[CarburantConseils d'achatPorteur](#)



2040, c'est la date à laquelle les véhicules diesel et essence seront interdits en France. Dans ce contexte, Thierry nous demande s'il est bien raisonnable d'acheter un camping-car. Voici les raisons pour lesquelles à notre avis, il n'y a pas de raisons de s'inquiéter.

Les infos clefs de cet article

- Diesel, essence, et même hybride seront interdits de vente dès 2040
- D'ici là, seuls les centres des grandes villes sont menacés
- C'est la vente (du neuf comme de l'occasion) qui sera interdite, pas la circulation
- L'horizon 2040 vous laisse encore de belles années pour profiter de votre camping-car
- On imagine mal l'interdiction arriver brutalement sans aménagements (pour des raisons écologiques, économiques, et même pour des questions d'organisation...)
- En revanche, on ne peut pas écarter l'hypothèse d'un un malus écologique appliqué aux camping-cars

Lire aussi notre article

[Pas de malus écologique au poids pour les camping-cars](#)

Thierry hésite à acheter un véhicule diesel

Bonjour. Suite à l'annonce faite par le premier ministre anglais, concernant les véhicules à moteur thermique, je me suis un peu renseigné sur le sujet et je m'aperçois que notre liberté et notre plaisir de voyager vont être bien malmenés dans les années à venir. En effet avec les limitations voire les interdictions de se déplacer avec les moteurs diesel, je ne vois plus trop l'intérêt d'acheter un nouveau véhicule diesel.

Et que dire des anciens et de l'occasion ?

Il y a énormément de questions à ce sujet. Pouvez-vous en dire plus au sujet des restrictions de circulation concernant les véhicules à moteur diesel ? Et quelles solutions les constructeurs de plateformes pensent adopter ? Car 2025, 2026, 2030, c'est demain. Merci pour vos réponses. Salutations

Notre réponse



Les députés (français) ont entériné le principe de l'interdiction de la vente des voitures diesel et essence à compter de 2040, y compris les versions essence hybrides qui se multiplient ces derniers mois pour réduire la facture fiscale. De leur côté, les Anglais viennent en effet de prendre la même décision mais à compter de 2030. En théorie, elle concerne l'ensemble des véhicules, incluant donc les utilitaires légers de moins de 3,5t et donc logiquement les camping-cars.

Lire aussi notre article

[Tout savoir sur la réglementation du camping-car](#)

Centres-villes : les premiers touchés



Pour l'heure, le cœur des villes est en effet de plus en plus menacé d'interdiction aux véhicules diesel mais pas les axes rapides reliant un point à un autre (périphérique, autoroutes), ce qui laisse toute possibilité durant encore 20 ans de rouler librement avec son camping-car diesel.

Diesel : seules les ventes seront interdites

A terme, il ne sera pas interdit de rouler avec son camping-car diesel mais aucune vente neuve ne pourra plus intervenir, pas plus qu'une revente d'un modèle d'occasion. Une décision compliquée à faire appliquer et qui de surcroît ne tient pas compte du parc existant puisqu'elle entraînera **un surplus de pollution** avec des camping-cars anciens ou très anciens (Euro 5 ou 4) qui continueront de rouler avec des niveaux de rejets polluants supérieurs aux dernières normes Euro 6b.

Lire aussi notre article

[Le camping-car diesel n'est pas mort, et après ?](#)

Des aménagements sont obligatoires à terme



Sous la pression populaire des camping-caristes mais aussi des artisans, commerçants et autres, il va être fort compliqué d'interdire la revente d'un parc qui constitue aujourd'hui de 90 à 100 % des utilitaires en circulation, sauf à proposer des aides financières considérables. La montée en régime du tout électrique est lente et les contraintes tellement nombreuses (autonomie, poids rendant impossible la construction d'un camping-car de 3,5t avec 700 kg de batteries, prix élevé, réseau de bornes de ravitaillement) qu'il est raisonnable d'envisager des aménagements et des reports.

Lire aussi notre article

[Tout savoir sur les porteurs et leur motorisation](#)

Encore quelques décennies de plaisir



En revanche, on ne peut pas exclure l'arrivée prochaine de malus écologique sur les VDL, qui en sont encore pour l'instant préservés... Ce malus est déjà en place en Scandinavie et arrive en Espagne. En dépit des contraintes écologiques et fiscales plus ou moins justifiées (les camping-cars roulent souvent à peine 10.000 km/an contre cinq à dix fois plus pour les camions et camionnettes), il doit être encore possible de se faire plaisir une vingtaine d'années avec son camping-car, même si les centres-ville sont interdits, avec un stationnement en périphérie, comme le choisissent eux-mêmes les usagers aujourd'hui.

Les députés (français) ont entériné le principe de l'interdiction de la vente des voitures diesel et essence à compter de 2040, y compris les versions essence hybrides qui se multiplient ces derniers mois pour réduire la facture fiscale. De leur

côté, les Anglais viennent en effet de prendre la même décision mais à compter de 2030. En théorie, elle concerne l'ensemble des véhicules, incluant donc les utilitaires légers de moins de 3,5t et donc logiquement les camping-cars.

Lire aussi notre article

[Tout savoir sur la réglementation du camping-car](#)

Centres-villes : les premiers touchés



Pour l'heure, le cœur des villes est en effet de plus en plus menacé d'interdiction aux véhicules diesel mais pas les axes rapides reliant un point à un autre (périphérique, autoroutes), ce qui laisse toute possibilité durant encore 20 ans de rouler librement avec son camping-car diesel.



© A. KRASSOVSKY

Diesel : seules les ventes seront interdites

A terme, il ne sera pas interdit de rouler avec son camping-car diesel mais aucune vente neuve ne pourra plus intervenir, pas plus qu'une revente d'un modèle d'occasion. Une décision compliquée à faire appliquer et qui de surcroît ne tient pas compte du parc existant puisqu'elle entrainera **un surplus de pollution** avec des camping-cars anciens ou très anciens (Euro 5 ou 4) qui continueront de rouler avec des niveaux de rejets polluants supérieurs aux dernières normes Euro 6b.

Lire aussi notre article

[Le camping-car diesel n'est pas mort, et après ?](#)

Des aménagements sont obligatoires à terme

Sous la pression populaire des camping-caristes mais aussi des artisans, commerçants et autres, il va être fort compliqué d'interdire la revente d'un parc qui constitue aujourd'hui de 90 à 100 % des utilitaires en circulation, sauf à proposer des aides financières considérables. La montée en régime du tout électrique est lente et les contraintes tellement nombreuses

(autonomie, poids rendant impossible la construction d'un camping-car de 3,5t avec 700 kg de batteries, prix élevé, réseau de bornes de ravitaillement)

qu'il est raisonnable d'envisager des aménagements et des reports.

Lire aussi notre article

[Tout savoir sur les porteurs et leur motorisation](#)

Encore quelques décennies de plaisir



En revanche, on ne peut pas exclure l'arrivée prochaine de malus écologique sur les VDL, qui en sont encore pour l'instant préservés... Ce malus est déjà en place en Scandinavie et arrive en Espagne. En dépit des contraintes écologiques et fiscales plus ou moins justifiées (les camping-cars roulent souvent à peine 10.000 km/an contre cinq à dix fois plus pour les camions et camionnettes), il doit être encore possible de se faire plaisir une vingtaine d'années avec son camping-car, même si les centres-ville sont interdits, avec un stationnement en périphérie, comme le choisissent eux-mêmes les usagers aujourd'hui.